

Deloitte.



Ramener le carbone à la terre

Leadership autochtone dans les solutions climatiques fondées sur la nature

Sommaire	03
Introduction	06
Politique et compétence	08
Protocoles et marchés du carbone	12
Autonomisation économique et souveraineté	16
Action climatique à la lumière de sept générations	21
Appels à l'action	23
Remerciements	25



À propos de l'artiste

Jared Tait est membre de la Première Nation de Sachigo Lake visée par le Traité n° 9. Il a grandi à Thunder Bay, en Ontario, dans une maison où régnait l'art.

Jared saisit les relations étroites entre la terre et ses créatures et connaît l'histoire du style d'arts Woodlands et les enseignements générationnels de la narration. Au moyen de lignes franches, de symboles, de compositions de couleurs vives et naturelles et en se connectant à son propre esprit tout en peignant, il crée des images inspirées de ses expériences personnelles et spirituelles et travaille à préserver ces récits et symboles sacrés en transmettant ses enseignements aux générations futures.

Sommaire

Les peuples autochtones ont une longue tradition de coexistence durable avec leurs territoires, et leurs systèmes de connaissances ont su protéger la biodiversité pendant des millénaires. Pourtant, ils sont touchés de façon disproportionnée par les effets des changements climatiques. L'éloignement de bon nombre de leurs communautés et leur dépendance à la terre les rendent plus vulnérables aux problèmes qui perturbent la sécurité alimentaire, la sûreté des logements, les rassemblements traditionnels, l'accès aux plantes sacrées et aux médicaments traditionnels, les moyens de subsistance culturels, et la transmission des systèmes de connaissances et des pratiques autochtones.

La transition vers un avenir à faibles émissions de carbone doit être équitable pour tous, et l'équité climatique est inextricablement liée à la reconnaissance et au respect des droits inhérents des peuples autochtones, de leurs systèmes de connaissances, ainsi que de leur lien spirituel et culturel avec la terre. Le leadership autochtone dans la gestion des terres et la prise de décisions est donc essentiel à l'atteinte des objectifs climatiques du Canada.

Les solutions fondées sur la nature sont de puissants outils pour faire progresser le leadership autochtone dans la gestion des terres et l'action climatique. Ces stratégies permettent d'atténuer les changements climatiques, car elles reposent sur la mise en place de mesures visant à protéger, à restaurer et à gérer durablement les écosystèmes naturels, tout en servant les intérêts des populations et de la faune. Le fait de prioriser et de soutenir le leadership autochtone dans le cadre de ces solutions contribue à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et leurs risques, de même qu'à accroître la résilience et à éviter l'inadaptation.

Mais pour ce faire, des mesures audacieuses sont nécessaires. De son côté, le Canada s'est engagé à collaborer avec les peuples autochtones dans le cadre des solutions fondées sur la nature en mettant en œuvre des initiatives nationales telles que des programmes des gardiens autochtones et en appuyant les aires protégées et de conservation autochtones (APCA). Ces initiatives visent à soutenir les aspirations territoriales des Autochtones, à orienter le financement climatique vers les communautés autochtones, à favoriser la production d'avantages économiques locaux et à intégrer les systèmes de connaissances autochtones. Elles représentent aussi une voie vers la réconciliation.

La carboneutralité sans tenir compte de la nature est impossible. Et la nature et la réconciliation sont indissociables.

Dans le but d'explorer des façons de faire progresser l'action climatique menée par les autochtones au moyen de projets liés au carbone, Deloitte a lancé, en janvier 2023, l'initiative Leadership autochtone pour la recherche de solutions climatiques s'inspirant de la nature. Nous avons donc discuté avec des leaders et des représentants autochtones de partout au Canada pour connaître les défis et les occasions présentant le potentiel le plus important. Les participants ont également proposé des mesures concrètes que les entreprises canadiennes, les gouvernements et les organismes non gouvernementaux peuvent prendre pour honorer leurs engagements publics et ainsi favoriser une action climatique authentique ainsi que la réconciliation avec les peuples autochtones.

Ces appels à l'action sont regroupés ci-dessous par domaine propice au changement :

Domaine	Objectif
Politique et territoire	Reconnaître les droits carbone et la propriété des terres des Premières Nations et d'autres gouvernements autochtones. Soutenir leurs processus décisionnels, leur gestion des terres et leurs valeurs culturelles.
Protocoles et marchés du carbone	Favoriser la création de marchés du carbone plus novateurs et plus fiables pour les Premières Nations et les gouvernements autochtones qui intègrent les pratiques traditionnelles aux plus récents protocoles scientifiques.
Autonomisation et souveraineté économique	Établir des relations de travail efficaces avec les partenaires autochtones et soutenir les aspirations des Premières Nations et des autres gouvernements autochtones en matière de souveraineté économique en diversifiant et en élargissant les possibilités de financement liées à la conservation.



Une liste complète des actions audacieuses relevées par les participants autochtones au cours de ce projet est présentée tout au long de ce rapport, et regroupée dans le tableau de la page 23.

Pour faire progresser le leadership autochtone dans le cadre de projets liés au carbone fondés sur la nature, il faut adopter une vision « sur sept générations » à l'égard de la planification des projets et favoriser des décisions fondées sur les liens entre les parties, la réciprocité et les répercussions que ces décisions auront sur les générations futures. Devant l'intensification des effets de la crise climatique, les gouvernements, les ONG et les peuples autochtones doivent collaborer plus que jamais afin d'établir des relations qui respectent les impératifs climatiques et ont des incidences positives sur la nature pour les générations à venir.

« Par l'intermédiaire du pilier Engagement des écosystèmes de l'initiative ClimatMondial, Deloitte s'est engagé à collaborer avec notre écosystème élargi pour créer des solutions novatrices face aux changements climatiques au chapitre des systèmes et des opérations. Nous voulons éliminer les obstacles qui empêchent de provoquer le changement alors que nous effectuons la transition vers une économie plus durable. Dans ce contexte, nous sommes fiers d'annoncer l'exercice du leadership autochtone dans le cadre de projets carbone fondés sur la nature comme deuxième projet de l'écosystème ClimatMondial au Canada. »

Sheri Penner



Sheri Penner
Associée directrice
Raison d'être et durabilité
Deloitte Canada



Alexandra Biron
Directrice
Services aux clients autochtones
Deloitte Canada

« La raison d'être de Deloitte est d'avoir une influence marquante, et nous nous efforçons de l'incarner dans tout ce que nous faisons, y compris en ce qui concerne la réconciliation avec les peuples autochtones, le climat et la durabilité. Notre Plan d'action pour la réconciliation a été le premier du genre dans le milieu des affaires canadien. De plus, notre rapport *Promesses, promesses : respecter les engagements climatiques du Canada et la réconciliation avec les Autochtones* décrit le soutien que nous avons apporté aux Nations afin que soit rétablie leur compétence sur leurs territoires traditionnels pour la gestion des ressources naturelles, comme cela a été le cas pendant des générations. En adoptant une approche intégrée qui met l'accent sur la vision autochtone des solutions climatiques, notre plus récent rapport, *Ramener le carbone à la terre*, montre comment les entreprises du Canada, les gouvernements et les communautés autochtones peuvent progresser ensemble. »

Alexandra Biron

Introduction

La crise climatique s'aggrave et ses répercussions se font sentir plus fortement au Canada.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones établit un cadre pour la réconciliation, la guérison et la paix, et pour favoriser des relations harmonieuses et coopératives fondées sur les principes de justice, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de non-discrimination et de bonne foi.

Le dégel du pergélisol, l'appauvrissement de la biodiversité, les incendies de forêt, les sécheresses et les inondations menacent la sécurité alimentaire, l'économie, la santé et le bien-être des populations. Du fait de l'éloignement des communautés et de leur dépendance à la terre, ces changements ont des effets démesurés sur de nombreux peuples autochtones, ce qui les rend plus vulnérables aux problèmes qui perturbent la sécurité alimentaire, la sûreté des logements, les rassemblements traditionnels, l'accès aux plantes et aux médicaments traditionnels, les moyens de subsistance traditionnels et le transfert des savoirs et pratiques autochtones.

Le Canada s'est engagé à lutter contre les changements climatiques, le déclin rapide de la biodiversité et l'effritement des droits autochtones. Dans le cadre de l'Accord de Paris, le gouvernement canadien s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 à 45 % d'ici 2030¹. En 2021, le gouvernement fédéral a aussi adopté une loi qui reconnaît que l'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) constitue une étape essentielle pour relancer les relations avec les peuples autochtones². En collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement

fédéral travaille à l'élaboration de cadres réglementaires avec les dirigeants autochtones pour forcer le secteur public et le secteur privé à respecter l'obligation de consulter les peuples autochtones pour exercer leurs activités sur leurs territoires traditionnels, et aussi à obtenir au préalable leur consentement éclairé, donné de plein gré (acceptabilité sociale). Plus récemment, le Canada a joint la concertation mondiale qui a donné lieu en décembre 2022 au Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, un accord qui vise à protéger et à conserver 30 % des écosystèmes terrestres et aquatiques d'ici 2030 (connu comme la cible 30/30)³. Dans le cadre de ses engagements, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il réservait 800 millions de dollars aux initiatives de conservation par des Autochtones.

Le Canada atteindra le quart de ses cibles de réduction des émissions de 2030 grâce à une meilleure gestion des forêts et des zones humides, dont la plupart sont des territoires autochtones. Les peuples autochtones ont une longue tradition en gestion durable de leurs terres, et leurs systèmes de connaissances ont su protéger la biodiversité pendant des millénaires⁴. Le leadership autochtone dans la gestion des terres et la prise de décisions jouera donc un rôle fondamental dans l'atteinte des objectifs climatiques du Canada.

Solutions fondées sur la nature

Les solutions fondées sur la nature sont de puissants outils pour soutenir et faire progresser le leadership autochtone dans l'action climatique. Ces stratégies permettent d'atténuer les changements climatiques en mettant en place des mesures pour protéger, gérer et restaurer durablement les écosystèmes tout en profitant aux communautés et aux populations⁵. Elles se sont avérées efficaces pour la décarbonation rapide et la préservation de la biodiversité⁶. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat reconnaît que le fait de prioriser et de soutenir le leadership autochtone dans les initiatives fondées sur la nature contribue à réduire la vulnérabilité des populations et les risques liés aux facteurs climatiques, d'accroître la résilience

et d'éviter les inadaptations⁷. De son côté, le Canada s'est engagé à collaborer avec les peuples autochtones pour créer un réseau national de protection de l'environnement grâce à des initiatives nationales telles que les programmes des gardiens autochtones, ayant pour cible d'appuyer la création et la préservation des APCA dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale d'adaptation⁸. Ces objectifs soutiennent les aspirations territoriales des Autochtones, orientent le financement destiné aux actions climatiques vers les collectivités autochtones, favorisent la production d'avantages économiques locaux et contribuent à intégrer des systèmes de connaissances autochtones aux initiatives déployées. Ils sont aussi une voie vers la réconciliation.

Occasions et accélérateurs : ce que nous avons entendu

Durant le forum, les participants ont exploré différentes avenues pour faciliter et élargir l'exercice d'un leadership autochtone dans des projets relatifs au carbone. Ils ont conclu qu'il fallait d'abord reconnaître les droits fonciers des Autochtones, qui ont une incidence directe sur la capacité d'une Première Nation d'élaborer des projets sur ses propres territoires et de revendiquer les droits carbone qui y sont rattachés. Le manque de compréhension de leurs partenaires de projet – entreprises, gouvernements et organisations non gouvernementales (ONG) – des visions du monde autochtones et de l'importance des lois autochtones constitue un autre défi important.

« Les lois autochtones sont héritées des peuples autochtones du Créateur et font partie de la cérémonie et de l'obligation sacrée de protéger la Terre-Mère », souligne Jason Rasevych de la Première Nation de Ginoogaming et président de l'Anishnawbe Business Professional Association.

Dans les sous-sections qui suivent, nous présentons les défis auxquels les participants au forum se disent confrontés ainsi que les solutions, qui selon eux, permettraient de les surmonter.

Notre méthodologie

En janvier 2023, Deloitte a lancé son initiative, *Leadership autochtone dans les solutions climatiques fondées sur la nature*, en commençant par une revue de la documentation et des entrevues avec des leaders du domaine de partout au Canada. En mai, nous avons organisé à Vancouver, un forum réunissant des leaders et des représentants autochtones, afin d'explorer des façons de mettre en valeur le leadership autochtone dans les solutions climatiques fondées sur la nature, surtout dans des projets relatifs au carbone. Les participants ont discuté des défis actuels et se sont penchés sur les occasions les plus susceptibles d'accélérer le développement de projets dirigés par des Autochtones. Les conclusions de ces travaux ont ensuite été validées lors d'une réunion virtuelle avec un groupe plus large de dirigeants des gouvernements provinciaux et fédéral, d'entreprises canadiennes et d'organisations non gouvernementales.

Bien que la discussion ait surtout porté sur le travail effectué en Colombie-Britannique, les participants ont partagé leurs connaissances, leurs leçons et leurs perspectives culturelles et ont collaboré à formuler des pistes de solution pouvant s'appliquer à l'ensemble du Canada. Ils ont également exploré les possibilités pour les entreprises, les gouvernements et les ONG de mieux soutenir le leadership autochtone dans les solutions fondées sur la nature, en particulier pour les Premières Nations qui élaborent des projets pour les marchés du carbone. Les points de vue exprimés dans ce rapport reflètent ce que nous avons entendu des participants.

Politique et compétence



Politique et compétence

Les droits relatifs au carbone et à la propriété foncière figurent parmi les défis les plus pressants pour les Premières Nations et les autres gouvernements autochtones qui cherchent à faire progresser les solutions fondées sur la nature en passant par les marchés du carbone.

Pour résoudre ces problèmes, il faut que les entreprises canadiennes, les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral et les ONG prennent des mesures pour appuyer et accélérer le leadership autochtone qui se développe déjà dans cette sphère. Les participants au forum ont indiqué que la reconnaissance de leur compétence juridique est essentielle pour permettre aux Premières Nations et aux autres gouvernements autochtones de prendre des décisions concernant leurs territoires, d'établir la propriété des droits carbone et des droits fonciers afférents, et de faire avancer les différents projets relatifs au carbone.

De nombreux traités conclus par la Couronne avec les Premières Nations de partout au pays visaient à partager le pouvoir décisionnel et les avantages que procurent les terres « aussi longtemps que le soleil brille, que l'herbe pousse et que les rivières coulent »⁹. Malheureusement, cet engagement n'a pas toujours été respecté, comme l'a démontré la poursuite intentée par les leaders du Traité n° 9 plus tôt cette année, alléguant que les gouvernements fédéral et de l'Ontario avaient pris des décisions unilatérales¹⁰.

Compétence territoriale

Il est essentiel d'aider les gouvernements autochtones et les Premières Nations à faire valoir leur compétence et leur droit de contrôle à l'égard de leur territoire traditionnel pour parvenir à une véritable réconciliation. Comme on peut lire dans notre rapport *Promesses, Promesses* : « Trop souvent, le lien entre la crise climatique et le déplacement des peuples autochtones de leurs terres est négligé¹¹ ».

Les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation tracent une feuille de route pour la réconciliation au Canada. L'appel à l'action n° 45 demande au gouvernement de « concilier les affaires constitutionnelles et juridiques des peuples autochtones et de l'État pour s'assurer que les peuples autochtones sont des partenaires à part entière au sein de la Confédération, ce qui englobe la reconnaissance des lois et des traditions juridiques autochtones et leur intégration dans la négociation et la mise en œuvre des traités, des revendications territoriales et de toute autre entente constructive¹². »

À l'échelle mondiale, il est de plus en plus nécessaire de décoloniser les structures et les systèmes de gouvernance qui ont perpétué la marginalisation des peuples autochtones. Au Canada aussi, les systèmes coloniaux sont testés en cour. Dans l'affaire Tsilhqot'in

Nation c. Colombie-Britannique (2014), où la Cour suprême a reconnu le titre ancestral de la nation Tsilhqot'in sur son territoire. Cette affaire a établi une jurisprudence pour la reconnaissance des droits fonciers autochtones et la contestation des décisions attribuant ces droits aux colons qui se sont établis sur les terres par la suite.

Bien que les solutions fondées sur la nature soient l'une des avenues à suivre pour obtenir la compétence à l'égard des terres autochtones, les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral tardent à appuyer le leadership autochtone dans leur mise en œuvre. Lors du forum, Gwen Bridge a rappelé que « les Premières Nations souhaitent obtenir efficacité et efficacité — elles veulent récupérer leurs terres, leur souveraineté et leur compétence aux yeux de la loi. »

L'intégration du droit autochtone dans les processus décisionnels et les mécanismes de gestion partagée afférents aux terres serait la clé pour bâtir des sociétés plus durables et plus saines, et promouvoir la justice sociale pour les peuples autochtones. De plus, les usages culturels des Premières Nations sur lesquels reposent les lois autochtones viennent des communautés elles-mêmes et n'obéissent pas à des principes de

hiérarchie; souvent, ils accordent la priorité à la culture et la nature, qu'ils doivent protéger et gérer, comme l'impose l'urgence de s'attaquer aux crises interreliées causées par les changements climatiques et la perte de biodiversité.

Les participants ont souligné que les gouvernements avaient l'occasion de collaborer avec les Premières Nations et d'autres gouvernements autochtones pour résoudre les enjeux de compétence, de fragmentation des approches relatives aux droits carbone et fonciers, et renforcer la gouvernance des Premières Nations.



Gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral

Élaborer des processus afin de permettre aux Premières Nations et aux autres gouvernements autochtones d'exercer leur compétence et leur contrôle sur les droits fonciers et relatifs au carbone.



Droits relatifs au carbone

À l'heure actuelle, les gouvernements provinciaux se voient comme les détenteurs ultimes du pouvoir d'accorder des droits carbone aux Premières Nations pour la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature sur les terres publiques¹³. Les Premières Nations et les autres gouvernements autochtones sont donc contraints de négocier pour obtenir ces droits. En Colombie-Britannique par exemple, ce postulat impose aux Premières Nations et aux autres gouvernements autochtones d'étayer leurs revendications par des négociations longues et coûteuses, sans garantie de succès de surcroît, pour prouver les réductions d'émissions atmosphériques donnant droit à des avantages carbone pour leurs projets en vertu d'accord IABA (Indigenous Atmospheric Benefit Agreement, auparavant appelé Atmospheric Benefit Sharing Agreement ou ABSA)¹⁴.

Jody Holmes, qui a participé au forum, a dit qu'en Colombie-Britannique « cette approche rend difficile toute forme d'innovation. L'attribution des avantages s'effectue au moyen d'une formule intégrée qui tient compte du "chevauchement" entre les Premières Nations, et qui a l'effet pervers d'inciter à l'abattage plutôt qu'à la conservation des forêts là où il y a un chevauchement important. »

De nombreux participants ont convenu que les accords existants minaient l'intérêt des gouvernements provinciaux à appuyer des initiatives novatrices ou nouvelles, ou à y collaborer, et rendaient difficile pour les Premières Nations de petite taille et les projets de carbone modestes d'obtenir des droits carbone et de faire évoluer les ententes historiques. D'autres provinces n'ont pas encore établi de processus pour clarifier le partage des droits carbone avec les Premières Nations et d'autres gouvernements autochtones, ce qui empêche la réalisation de tout projet de compensation des émissions carbone sur les terres publiques.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique pourrait raccourcir les délais et réduire l'incertitude liés à de tels accords, tout comme les gouvernements des autres provinces et territoires pourraient se doter de processus pour gérer ces droits. En intégrant les droits relatifs au carbone dans d'autres accords et processus de réconciliation, et en mettant en place des programmes visant à soutenir les besoins légaux et de capacité permettraient aux Premières Nations de faire avancer leurs projets et d'établir les droits carbone afférents.



Gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral

Adopter des mesures pour reconnaître les droits de carbone des Premières Nations et des autres gouvernements autochtones.

Gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral

Réduire le temps et l'incertitude dans l'établissement des droits de carbone.

Entreprises canadiennes, gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, et ONG

Créer des possibilités de financement qui aident les Premières Nations et les autres gouvernements autochtones à négocier avec succès leurs droits de carbone et des terres.

Terres

La confirmation du droit de gestion ou de la propriété foncière est essentielle à l'avancement des projets axés sur des solutions inspirées de la nature. Dans la plupart des cas, les projets d'amélioration de l'aménagement des forêts (AAF) exigent que les Premières Nations ou d'autres gouvernements autochtones assurent la tenure forestière de terres publiques. Concrètement toutefois, cela signifie qu'ils doivent revendiquer la propriété de terres qui se trouvent déjà dans leurs territoires traditionnels¹⁵. Les participants au forum ont souligné la nécessité pour les entreprises canadiennes et les gouvernements provinciaux et territoriaux d'accroître les possibilités de report des tenures forestières ou de retrait de terres au profit des Premières Nations. Darcy Riddell a fait remarquer qu'en Colombie-Britannique, « le régime de tenure actuel empêche de diversifier les approches de gestion. Il est nécessaire de passer d'un régime de tenure extractif à des APCA avec le soutien des revenus tirés des marchés du carbone ».

Les aires protégées et de conservation autochtones sont une autre avenue pour obtenir les droits fonciers, exploiter les droits carbone et financer la gestion des terres grâce aux revenus du marché du carbone. Les participants ont discuté de cette occasion pour aider le Canada à respecter ses engagements de la cible 30/30, à faire reconnaître la compétence des Autochtones et avancer le processus de réconciliation, et à appuyer les Premières Nations et autres gouvernements autochtones. Au Canada, les APCA ne participent pas au financement du marché du carbone; les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral pourraient élaborer des protocoles et des politiques pour permettre aux Premières Nations et aux autres gouvernements autochtones d'utiliser le financement du crédit carbone pour mieux exploiter les APCA. Au bout du compte, les solutions fondées sur la nature aideront les Premières Nations et les autres gouvernements autochtones à financer une diversité de priorités et de projets.



Entreprises canadiennes, gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, et ONG

Augmenter les possibilités de report des droits de tenure forestière ou de retrait des terres pour les Premières Nations, tout en s'assurant qu'elles n'en assument pas les coûts.

Gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral

Lier l'établissement de droits carbone à des initiatives existantes telles que les aires protégées et de conservation autochtones.

Étude de cas

Nouveau mécanisme permettant de maximiser l'exploitation des terres

La Première Nation Kwíakah, établie sur la côte sud de la Colombie-Britannique dans la forêt pluviale de Great Bear, entend créer un nouveau mécanisme pour financer la protection des forêts sur son territoire. Cette approche pragmatique consiste à acheter une concession de ferme forestière et à collaborer avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour mettre en place une mesure provisoire empêchant la récolte de bois jusqu'à ce qu'une nouvelle désignation soit établie. Pour l'instant, la nation Kwíakah tire des revenus carbone de la surveillance qu'elle exerce pour s'assurer qu'il n'y a pas de récolte dans la concession dans le cadre du projet Great Bear déjà approuvé. Son objectif à plus long terme est de conclure une entente avec le gouvernement provincial en vue de créer une nouvelle désignation de régime non extractif, comme un régime forestier régénérateur ou un régime de services écosystémiques.

Une entreprise dirigée par la nation Kwíakah, appelée Kwaxala, fera de ce régime forestier une permanence juridiquement contraignante et une source de revenus constants pour créer une nouvelle catégorie d'actifs d'investissement appelée « actifs forestiers protégés » (AFP) qui pourra ensuite être vendue à des investisseurs axés sur

l'incidence et les facteurs ESG. Les produits de la vente couvriront le coût d'achat de la concession, et les revenus permanents pourront ensuite être utilisés avec les rendements produits par les AFP pour les détenteurs et les Premières Nations pour financer les activités de gestion et de régénération assurées par la communauté. La valeur des AFP augmentera en même temps que les valeurs de réalisation de la biodiversité, du biome et du carbone, ce qui les rendra plus attrayants pour une plus large communauté d'investisseurs. L'entreprise Kwaxala souhaite mettre son nouveau modèle de régime non extractif à la disposition d'autres nations pour ensemble construire un réseau d'aires forestières protégées autochtones. Cette approche transformatrice ouvre la voie à l'investissement mondial dans les forêts de la Colombie-Britannique, pour contribuer à préserver les forêts anciennes, restaurer les zones dégradées et recouvrer les titres fonciers des Premières Nations dans les zones de concession forestière qui sont entre les mains de tiers. Elle permettra d'alléger le fardeau financier du gouvernement pour la conservation et reconnaîtra l'indispensable contribution des Premières Nations à l'intendance environnementale.



Protocoles et marchés du carbone

Protocoles et marchés du carbone

Les marchés réglementaires canadiens du carbone pour les projets fondés sur la nature ont tardé à se développer ou ne permettent pas d'exploiter les possibilités sur les territoires autochtones.

Des retards importants dans l'élaboration de protocoles de réglementation ont entraîné un manque de systèmes à jour compatibles avec des projets autochtones sur des terres non privées. Là où les autorités publiques gèrent les marchés réglementaires et l'élaboration des protocoles, les échéanciers n'ont pas suivi l'évolution du marché ni les besoins des acheteurs, comme la demande accrue pour des droits de retrait d'émissions carbone.

En résumé, les politiques actuelles ne répondent pas à la demande de projets axés sur des solutions fondées sur la nature pouvant aider le Canada à respecter ses engagements d'action climatique mondiale.

Dans bien des cas, les Premières Nations sont prêtes à faire progresser les projets carbone fondés sur la nature, en particulier grâce aux projets AAF des terres publiques. Les retards dans la publication du protocole fédéral de crédits de compensation du carbone forestier 2.0 (FCOP) de la Colombie-Britannique, qui n'avait pas encore été publié au moment de la rédaction du présent rapport, et la non-applicabilité du protocole fédéral de crédits compensatoires par l'AAF aux terres publiques, ont empêché les Premières Nations et d'autres gouvernements autochtones de lancer des projets liés aux crédits carbone fondés sur la nature sur leurs territoires traditionnels. L'additionnalité, un indicateur utilisé pour s'assurer que les projets carbone vont au-delà du statu quo et produisent des bénéfices nets en carbone, est une condition essentielle à la mise en œuvre de projets carbone fondés sur la nature. Un participant au forum, Steven Nitah, a expliqué que les protocoles et les marchés « exigent l'additionnalité et la compétence sur les terres, deux critères qui ne sont pas toujours facilement reconnus pour les nations autochtones. Le Nord du Canada a la compétence, mais n'a pas l'additionnalité alors que le Sud a l'additionnalité, mais n'a pas la compétence. »

Le gouvernement de la Colombie-Britannique est le seul gouvernement provincial qui travaille à élaborer un protocole pour permettre aux Premières Nations de réaliser des projets sur les terres publiques. Le protocole fédéral de compensation par l'amélioration de

l'aménagement forestier et les protocoles de boisement et de reboisement du Québec n'admettent que des projets sur des terres privées. Pour les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, c'est l'occasion d'améliorer la constance et la pertinence des protocoles de leadership autochtone dans l'exécution de projets. Les participants ont fait observer que la LRDDPA devrait être pleinement intégrée dans l'élaboration et la mise en œuvre des protocoles de réglementation pour qu'ils s'appliquent de manière efficace aux projets autochtones et en permettent le développement conjoint.

Les projets carbone fondés sur la nature menés par les Autochtones offrent des avantages communs supérieurs, ce qui les rend beaucoup plus attrayants pour les acheteurs du marché volontaire. Plusieurs accords sur les avantages atmosphériques dans la province de la Colombie-Britannique prescrivent l'utilisation des protocoles prévus dans la loi provinciale Greenhouse Gas Industrial Reporting and Control Act pour encadrer la vente de crédits carbone. Or, lorsque les droits carbone sont subordonnés à l'utilisation de tels protocoles, les Premières Nations n'ont pas la possibilité d'appliquer un protocole du marché volontaire pour des projets sur des terres publiques. Les droits relatifs au carbone doivent respecter l'accord conclu avec le gouvernement provincial, ce qui force à appliquer les protocoles provinciaux pour les projets de droits de compensation.

Un accès plus large aux marchés volontaires permet d'accélérer l'exercice du leadership autochtone et d'assurer un meilleur accès à des marchés plus vastes partout dans le monde. Les participants au forum autochtone ont fait part de leur ferme intention de faire participer les Premières Nations aux marchés volontaires, surtout lorsque les marchés internationaux peuvent assurer une plus grande diversification de la demande et des occasions de croissance¹⁶. Les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral peuvent mieux soutenir le leadership autochtone dans les projets carbone fondés sur la nature en prescrivant le recours aux IABA pour l'élaboration de projets carbone sur les marchés réglementés et volontaires afin d'assurer un certain degré de certitude, de diversité et de flexibilité.



Gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral

Améliorer la constance et la pertinence des protocoles pour les Premières Nations et les autres gouvernements autochtones, notamment en intégrant les principes de la LRDDPA dans les protocoles de réglementation.

Gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral

Élargir l'accès aux marchés volontaires où les avantages communs ont une grande valeur.

Intérêt pour les registres autochtones et le leadership

Pendant le forum, les participants ont fait part de l'intérêt des Premières Nations et d'autres gouvernements autochtones pour l'adoption d'un protocole et de registres autochtones. De plus, le Canada pourrait respecter ses engagements 30/30 en créant des cadres habilitants pour les projets carbone. Cela permettrait aux Premières Nations et aux autres gouvernements autochtones – qui sont prêts et ont la volonté de passer à l'action, et qui sont les mieux placés et ont le plus d'intérêt à travailler à l'amélioration de l'aménagement forestier – d'élaborer des projets carbone qui protègent et conservent la nature. Lors d'une entrevue réalisée avant le forum, Joseph Pallant a déclaré qu'il serait « important de s'assurer que les compensations résultant de l'application des éventuels protocoles autochtones puissent être négociées sur les marchés de droits de compensation réglementaires fédéraux et provinciaux afin

d'optimiser la demande et la diversification des marchés pour ces actifs environnementaux autochtones. »

Le gouvernement du Canada a l'occasion de financer l'élaboration par des organisations autochtones d'un protocole et d'un registre sous gestion autochtone qui seraient plus conformes aux valeurs des gouvernements autochtones, et qui favoriserait la réconciliation et ferait du Canada un chef de file mondial en lui permettant d'atteindre ses objectifs de biodiversité pour 2030. Ces outils envisagés pourraient également susciter l'intérêt de la communauté internationale et des investissements dans des projets, améliorer leur conception et intégrer les visions et les valeurs du monde autochtone dans la gestion écologique, tout en contribuant de manière directe à la mise en œuvre de la DNUDPA par la voie d'un leadership autochtone.



Gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, et ONG

Financer les organisations autochtones pour élaborer un protocole ou un registre dirigé par les Autochtones.

Élimination ou évitement

À la demande des grands acteurs du marché du carbone, les crédits d'évitement sont remplacés par des crédits d'élimination dans les projets d'investissement et d'innovation. Alors que les entreprises qui ont des engagements de carboneutralité fondés sur la science en vertu de l'initiative Science Based Targets (SBTi) cherchent des moyens d'investir et de faire connaître leur appétit pour des stratégies d'élimination du carbone, les ressources d'innovation et d'investissement s'orientent davantage vers les solutions techniques ou hybrides que les solutions fondées sur la nature. Les projets d'AAF quantifient les avantages sur la base des émissions de carbone évitées et éliminées par la séquestration et le stockage du carbone dans les forêts et les sols. Selon de nouvelles études fondées sur l'apprentissage machine, les modèles de carbone forestier sous-évaluent les quantités de carbone stockées dans les sols en raison des hypothèses quant à la profondeur du carbone organique¹⁷. Il serait donc possible d'établir des protocoles pour obtenir des taux de séquestration et de stockage supérieurs à ceux des

protocoles d'AAF qui sont actuellement utilisés. Le gouvernement canadien pourrait collaborer avec les dirigeants autochtones en soutenant des projets d'étude du carbone des sols dans toutes les écorégions, qui tiennent compte des savoirs traditionnels autochtones, et en élaborant des protocoles réglementaires fondés sur les plus récentes données scientifiques capables de différencier entre élimination et évitement des émissions de carbone. Dans le cadre du forum, les participants ont exprimé leur désir de suivre cette voie d'innovation pour accéder à un marché plus large, prêt à payer plus de dix fois le tarif des crédits d'évitement pour des crédits issus de projets d'élimination du carbone dirigés par des Autochtones. Créer de nouvelles occasions pour mettre en œuvre des solutions d'élimination du carbone fondées sur la nature permettrait également aux entreprises d'investir et de conclure rapidement des ententes d'exploitation à long terme en vue d'améliorer les conditions de financement et de favoriser la réussite des projets dans l'esprit de la réconciliation autochtone.



Gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral

Investir dans la science du carbone des sols et intégrer les connaissances acquises dans les protocoles, tout en incluant les savoirs traditionnels autochtones.

Élaborer des protocoles novateurs qui font la distinction entre l'élimination du carbone et l'évitement du carbone pour assurer une meilleure gestion et conservation des forêts.

Créer de nouveaux protocoles d'élimination du carbone pour innover les solutions fondées sur la nature (p. ex. le carbone bleu).

Suivi, mesure et vérification

Pour garantir la validité des crédits carbone, il faut suivre, mesurer et vérifier (SMV) sur le long terme, surtout pour favoriser l'investissement des entreprises dans des projets innovants. La mise en œuvre de projets carbone fondés sur la nature doit s'arrimer à des programmes de SMV crédibles pour établir la confiance et attirer des investissements¹⁸. Les programmes de SMV à long terme sont une occasion pour les Premières Nations de créer des emplois et de soutenir les programmes existants d'aménagement des terres. Les participants au forum autochtone ont reconnu que les programmes visant à permettre aux Premières

Nations et aux autres gouvernements autochtones de surveiller les projets en appliquant à la fois les pratiques traditionnelles et les technologies disponibles renforceraient le leadership autochtone dans les projets carbone, mais seulement si les projets embrassent une vision du monde autochtone soutenue par la science et les nouvelles technologies. Les programmes de SMV font place au choix des solutions, favorisent le choix, la compréhension et les compétences, en particulier chez les jeunes, en plus de faire place aux savoirs et aux pratiques de guérison autochtones.



Gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral

Mettre en place des programmes SMV pour permettre aux communautés de surveiller les projets à l'aide des pratiques traditionnelles et des nouvelles technologies.

Étude de cas

Le projet de carbone de la Forêt Great Bear

Le projet de carbone de la Forêt Great Bear, un projet AAF couvrant une superficie de 6,4 millions d'hectares sur la côte nord et la côte centrale de la Colombie-Britannique et l'archipel Haida Gwaii, illustre le leadership exercé par les Premières Nations, les Premières Nations côtières (PNC) et la Nanwakolas Council Society (NCS) dans leurs négociations avec le gouvernement provincial pour développer ce projet en suivant les protocoles de la Colombie-Britannique. La Great Bear Carbon Credit LP, propriété des PNC et de Nanwakolas Offset LP, est

responsable de la vérification et de la vente des crédits carbone. Les gains sont remis directement aux Premières Nations propriétaires et servent principalement à financer la gestion des forêts et à soutenir financièrement la recherche et l'innovation dans le carbone bleu grâce à un modèle de financement connexe. Le projet Great Bear s'intéresse aux possibilités de découpler les crédits de séquestration du carbone des crédits compensatoires afin d'ouvrir la vente aux grandes entreprises.



Autonomisation économique
et souveraineté

Autonomisation économique et souveraineté

Nombre de Premières Nations et d'autres gouvernements autochtones croient que les projets carbone appuieront leurs objectifs de gestion des terres, d'indépendance économique, de souveraineté et de justice environnementale.

Cette vision repose sur les aspirations des communautés à améliorer leurs moyens de subsistance, leur santé, leur sécurité alimentaire, leur système d'éducation et leurs infrastructures, tout en protégeant les terres, leur culture, leurs valeurs spirituelles et la biodiversité.

« Nous avons un plan de gestion [des terres] pour les sept prochaines générations. Ce plan ne se limite pas à la gestion du carbone. Il vise l'eau, la terre; il vise tout »,

a déclaré David Flood, participant au forum. « Il s'agit d'une vue d'ensemble parce que ces éléments ne sont pas cloisonnés. Ils s'imbriquent les uns dans les autres pour former un tout à plusieurs facettes. »

Maximiser les avantages pour les collectivités

Pour soutenir les aspirations des communautés à accéder à l'indépendance économique, il faut s'assurer, entre autres, que les Premières Nations et les autres gouvernements autochtones peuvent maximiser les retombées des projets carbone. Les avantages comprennent naturellement les gains tirés des projets, mais aussi ceux que procurent la reconnaissance et la réalisation d'autres avantages socio-économiques et culturels à plus long terme, contribuant au bien-être collectif et aux communautés de s'épanouir. Les participants ont réclamé une approche globale du développement

de projets qui comprend des possibilités de formation, d'éducation, de développement des compétences et de soutien pour permettre aux jeunes de se bâtir des carrières autour des pratiques traditionnelles de régénération des écosystèmes.

Cette approche ne peut réussir sans que les entreprises qui souhaitent travailler avec une communauté autochtone dans le cadre d'un projet de compensation des émissions de carbone reconnaissent et respectent les valeurs culturelles et spirituelles de celle-ci. Plusieurs participants ont fait remarquer que la DNUDPA établit une ligne directrice pour la prise de décisions conjointe qui permet de s'assurer que les intérêts des deux partenaires sont pris en considération. Comme l'a dit un participant, « dans un véritable processus conjoint, aucune décision n'est prise sans l'accord de toutes les parties concernées ». La DNUDPA, les engagements pris en vertu de traités et les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation contribuent à renforcer et à bonifier les relations entre les nations. Les investisseurs doivent également être mieux informés sur ce que signifie être un bon partenaire de projet. « J'ai vu de bonnes et de moins bonnes offres. Je veux que notre partenaire investisseur connaisse nos valeurs – nous sommes contre la vente à l'industrie



Gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral

Créer des possibilités de financement pour que les collectivités acquièrent des compétences et créent des entreprises durables en s'appuyant sur des pratiques traditionnelles qui cadrent également avec les objectifs d'action climatique gouvernementale.



Entreprises canadiennes

Prioriser des modalités équitables dans les projets de carbone pour maximiser les retombées pour la collectivité.

extractive – et qu'il sache que s'il veut travailler avec nous, il faut que les dirigeants soient des Autochtones et nous devons être actionnaires majoritaires », a déclaré Dani Warren de Great Bear LLP. Nous prenons nos décisions et [établissons] nos relations sans tenir compte de l'argent. Il n'y a pas beaucoup d'information pour les investisseurs [sur la façon d'être un bon partenaire]. »

Les participants au forum ont clairement indiqué que tous les ordres de gouvernement, les ONG et les entreprises canadiennes doivent renforcer leur capacité à comprendre et à respecter les visions du monde et les lois autochtones afin d'établir des relations de travail plus productives et plus collaboratives avec des partenaires autochtones.



Entreprises canadiennes, gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, et ONG

Renforcer la capacité de comprendre les visions du monde et les lois autochtones afin d'établir de meilleures relations de travail avec des partenaires autochtones.

Suivre la DNUDPA, les traités et les appels à l'action de la Commission pour orienter les relations de nation à nation avec les communautés autochtones.

Ils ont également parlé du besoin de développement des ressources éducatives qui sensibilisent et facilitent la compréhension des occasions des projets de carbone dans les communautés des Premières Nations, ainsi que les compétences techniques nécessaires pour négocier avec les promoteurs et mettre en œuvre des projets.

Les participants étaient unanimes pour dire que ces efforts ne devaient pas être menés par les gouvernements ou les grandes ONG. Ils doivent être gérés en collaboration avec des organisations dirigées par des Autochtones, selon des objectifs à long terme qui reposent sur une vision globale de la terre et du

bien-être de la communauté. Le réseau RAD (Restaurer-Affirmer-Défendre) est un exemple d'organisation dirigée par des Autochtones qui met sur pied des réseaux d'apprentissage collaboratifs pour explorer des mécanismes de financement des activités de conservation dans le cadre de solutions climatiques.


Les ententes doivent toujours être fondées sur un processus ouvert et inclusif où les entreprises, les gouvernements et les collectivités autochtones assument la responsabilité des actions et exercent une diligence raisonnable tout au long du cycle de vie du projet.



Souveraineté des données et des connaissances

Un autre facteur important pour l'indépendance économique des Premières Nations et des autres gouvernements autochtones est la souveraineté des données et des connaissances. Souvent, les Premières Nations et les autres gouvernements autochtones n'ont pas de système fiable pour recueillir et stocker les données et y accéder pour éclairer les décisions cruciales dans l'élaboration de solutions fondées sur la nature. La collecte et l'analyse des données sont coûteuses et nécessitent souvent le recours à des entreprises et organisations externes, ce qui affaiblit le contrôle pouvant être exercé sur leurs propres données et la souveraineté à leur égard.

Les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP) prônés par les Premières Nations devraient être une priorité dans la planification et l'élaboration des projets, afin que les communautés autochtones puissent conserver le contrôle de leurs savoirs traditionnels. Comme l'a dit Jason Rasevych, président de l'Anishnawbe Business Professional Association, lors du forum, « les détenteurs de droits et les gardiens des connaissances vont hésiter à remettre leurs savoirs et leurs valeurs à une structure de gouvernance qui les marginalisera ou en fera un mauvais usage. » Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations établit des directives sur la façon dont les principes de PCAP peuvent être appliqués pour assurer la protection des données des Premières Nations¹⁹.



Entreprises canadiennes, gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, et ONG

Veiller à ce que les connaissances et les données autochtones soient protégées en respectant les principes de PCAP pour les Premières Nations.


Outils d'évaluation de la valeur culturelle et de la valeur de la biodiversité

Les participants ont également indiqué qu'il fallait disposer d'outils pour évaluer et quantifier les avantages culturels et de biodiversité des solutions fondées sur la nature. À l'heure actuelle, les évaluations de la valeur économique des forêts ne tiennent généralement compte que de la valeur du bois qu'elles renferment, les coûts de récolte étant externalisés au détriment de la valeur de la biodiversité, de la nature, de la gestion et de la valeur culturelle de la végétation sur pied pour les communautés autochtones. L'amélioration de ces outils contribuerait à éclairer les communautés sur la valeur des projets et à attirer les entreprises qui cherchent à investir dans la biodiversité pour répondre à leurs engagements à avoir un effet positif sur la nature. La reconnaissance et la valorisation de ces avantages pourraient également justifier des prix plus élevés pour les droits de compensation carbone offerts par des projets dirigés par des Autochtones.

L'intégration de systèmes de connaissances autochtones dans les processus d'évaluation, de surveillance, de financement et d'élaboration de projets améliorerait les évaluations de projets types. Steven Nitah a fait remarquer qu'« il est important de travailler avec des gens qui viennent de la terre et vivent sur la terre, et d'utiliser leurs systèmes

de connaissances... Cinq pour cent de la population mondiale est autochtone, mais nous gérons quatre-vingts pour cent de la biodiversité de la planète. C'est là notre titre de compétence. »

L'essor que connaît actuellement le mouvement en faveur de l'intégration des systèmes de connaissances autochtones dans la gestion des forêts, en particulier les mesures de gestion et de réduction des incendies, est un bon exemple de ce que nous visons. Les pratiques autochtones de protection des forêts contribuent à préserver les écosystèmes et à régénérer la biodiversité²⁰. Le fait d'attribuer une valeur financière aux services fournis par les pompiers autochtones est une première étape importante pour appuyer la mise en œuvre et l'adaptation des pratiques traditionnelles de brûlage dirigé pour éviter les émissions. Les participants ont discuté de la possibilité d'élaborer des programmes de financement gouvernementaux, fédéraux et provinciaux pour les Premières Nations pour promouvoir les techniques traditionnelles de brûlage et les pratiques de gestion. Ils ont également souligné la nécessité de veiller à ce que ces techniques et pratiques soient appliquées uniquement par des Autochtones, car elles s'inscrivent dans des systèmes de connaissances autochtones plus vastes.



Entreprises canadiennes

Mettre en place des outils d'évaluation économique qui reconnaissent et reflètent la valeur culturelle et celle de la biodiversité.

Dans une perspective plus large, les participants ont également demandé une reconnaissance plus grande de l'importante contribution des activités de gestion des terres par les Premières Nations à l'atteinte des cibles climatiques et des objectifs de biodiversité. Les participants ont notamment indiqué que les activités de gestion des terres autochtones et de conservation joueront un rôle essentiel dans l'atteinte de la cible 30/30 du gouvernement fédéral.

Financement et approvisionnement

La conclusion d'accords de financement à long terme peu restrictifs constitue l'une des clés pour accélérer le développement et l'expansion des projets carbone dirigés par des Autochtones. L'un des obstacles majeurs est la difficulté d'obtenir les investissements initiaux pour financer la planification et le développement aux premières étapes du projet.

Le programme Coast Funds des Premières Nations côtières a été cité durant le forum comme un modèle d'outil de financement de la conservation structuré de manière à fournir un financement durable à long terme pour les mesures de conservation et de gestion des terres dirigées par des Autochtones. Le fonds utilise un modèle de financement de projet pour la permanence (PPF), qui réunit des entreprises, des philanthropes et des bailleurs de fonds publics dans des programmes à long terme conçus pour procurer des avantages aux communautés et protéger les écosystèmes²¹.

Un participant a suggéré que le milieu des affaires pourrait créer un fonds semblable assorti d'autres exigences de rendement de l'investissement mieux adaptées aux partenaires autochtones du projet. D'autres mécanismes et outils novateurs de financement des mesures de conservation, tels que les politiques d'approvisionnement des entreprises et les instruments de financement durable, doivent être adaptés pour soutenir l'action autochtone fondée sur la nature.

Ce qui compte le plus, c'est de trouver les mécanismes de financement qui fonctionnent le mieux. Il est essentiel que les entreprises canadiennes commencent sans tarder à soutenir cette démarche.



Entreprises canadiennes, gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, et ONG

Créer des mécanismes pour obtenir les investissements initiaux nécessaires au financement de la planification des projets de carbone.

Entreprises canadiennes, gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, et ONG

Créer des mécanismes novateurs de financement pour des projets de conservation (p. ex. financement de projets pour la permanence, approvisionnement d'entreprise et financement du capital naturel).



Action climatique à la lumière de sept générations



Action climatique à la lumière de sept générations

Pendant la rédaction du présent rapport, le Canada était ravagé par des incendies de forêt d'un océan à l'autre. Au cours d'un des nombreux moments marquants du forum autochtone, les participants pouvaient voir par les fenêtres les nuages de fumée qui s'engouffraient dans Vancouver.

Alors que les zones urbaines ont souffert de la mauvaise qualité de l'air, les communautés les plus près ont subi la perte de leurs écosystèmes forestiers, infrastructures et services clés, habitations, biens personnels, d'animaux domestiques et bétail, et des perturbations liées aux évacuations. Les communautés autochtones ont de plus eu à déplorer la perte d'objets culturels et cérémoniels et la destruction de lieux traditionnels et sacrés.

La réaction de la société face à ces changements climatiques évolue rapidement, et les peuples autochtones doivent jouer un rôle central dans la transition vers un avenir à faible intensité de carbone. Le succès de la transition est inextricablement lié à la reconnaissance et au respect des droits inhérents des peuples autochtones, de leur lien spirituel et culturel avec la terre ainsi que de leurs connaissances traditionnelles d'écologie. Il exige de l'audace de la part de tous les secteurs de l'économie. Comme l'a fait remarquer un participant au forum : « Nous avons besoin de grands changements, pas de petits changements... nous devons avoir le courage d'imaginer un système différent, centré sur les peuples autochtones et dirigé par eux. »

Les projets carbone fondés sur la nature ne sont qu'un moyen pour appuyer et élargir la gestion des terres par les Autochtones, leur compétence sur les terres, leurs droits, leur leadership et les priorités afférentes, tout en aidant les entreprises canadiennes à respecter leurs engagements climatiques. Cela nécessite une vision « sur sept générations » de la planification des projets, où les décisions sont prises en fonction des liens entre les parties, de la réciprocité et des répercussions qu'elles auront sur les générations futures. Devant l'intensification des effets de la crise climatique, les gouvernements, les ONG et les peuples autochtones doivent collaborer plus que jamais dans le respect des impératifs climatiques et pour avoir des incidences positives sur la nature pour les générations à venir.

Vous trouverez un résumé des mesures audacieuses proposées par les participants autochtones qu'ils estiment nécessaires pour faire progresser le leadership autochtone dans les projets de carbone fondés sur la nature.

Appels à l'action pour les entreprises du Canada, les gouvernements et les ONG



	Court terme	Moyen terme	Long terme
Politique et compétence		Élaborer des processus de réconciliation afin de permettre aux Premières Nations et aux autres gouvernements autochtones d'exercer leur compétence et leur contrôle sur les droits fonciers et relatifs au carbone.	
	Réduire le temps et l'incertitude dans l'établissement des droits de carbone.		
		Créer des possibilités de financement qui aident les Premières Nations et les autres gouvernements autochtones à négocier et à garantir les droits de carbone et des terres.	
		Augmenter les possibilités de report des droits de tenure forestière ou de retrait des terres pour les Premières Nations, tout en s'assurant qu'elles n'en assument pas les coûts.	
	Lier l'établissement de droits carbone à des initiatives existantes telles que les aires protégées et de conservation autochtones.		
Protocoles et marchés du carbone	Accélérer la création et renforcer la pertinence des protocoles pour les Premières Nations et les autres gouvernements autochtones, notamment en intégrant les principes de la LRDDPA dans les protocoles de réglementation.		
	Élargir l'accès aux marchés volontaires où les avantages communs ont une grande valeur.		
		Financer les organisations autochtones pour élaborer un protocole ou un registre dirigé par les Autochtones.	
		Élaborer des protocoles novateurs qui font la distinction entre l'élimination du carbone et l'évitement du carbone pour assurer une meilleure gestion et conservation des forêts.	
		Créer de nouveaux protocoles d'élimination du carbone pour innover des solutions fondées sur la nature (p. ex. le carbone bleu).	
		Investir dans la science du carbone des sols et intégrer les résultats dans les protocoles, tout en incluant les connaissances traditionnelles autochtones.	
			Mettre en place des programmes pour permettre aux communautés de surveiller les projets à l'aide des pratiques traditionnelles et des technologies existantes.
Autonomisation économique et souveraineté		Créer des possibilités de financement pour que les communautés acquièrent des compétences et créent des entreprises durables en s'appuyant sur des pratiques traditionnelles qui cadrent également avec les objectifs d'actions climatiques gouvernementales.	
	Prioriser des modalités équitables dans les projets de carbone pour maximiser les retombées pour la communauté.		
	Suivre la DNUDPA, les traités et les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation pour orienter les relations de nation à nation avec les communautés autochtones.		
		Renforcer la capacité de comprendre les visions du monde et les lois autochtones afin d'établir de meilleures relations de travail avec des partenaires autochtones.	
		Veiller à ce que les connaissances et les données autochtones soient protégées en respectant les principes de la PCAP pour les Premières Nations.	
	Mettre en place des outils d'évaluation économique qui reconnaissent et reflètent la valeur culturelle et celle de la biodiversité.		
		Créer des mécanismes pour obtenir les investissements initiaux nécessaires au financement de la planification des projets de compensation carbone.	
	Créer des mécanismes novateurs de financement pour des projets de conservation (p. ex. financement de projets pour la permanence, approvisionnement d'entreprise et financement du capital naturel).		

Communiquez avec nous

casustainability@deloitte.ca

À la fin du forum autochtone de Vancouver, Leona Humchitt a lu un poème écrit par sa nièce, Rhon J. Wilson, qui exprimait la joie et l'optimisme qu'elle ressentait en renouant avec sa culture et sa terre à travers la langue de sa nation :

*This is it the feeling I've been searching for my entire life
every time I haítzaqvla
I breath life back into my soul
the back signs and high tones
and glottalled q's and barred l's
fill every crevice of my body
until I am whole again
and it's like I've never left this place at all
when I learn I absorb every word into my veins
for all the years lost
and sometimes I cry
for all the children who were beaten for speaking their
mothers tongue
but each time I speak the language with my granny,
I am home
finally
for the first time in my life
I am home
because In these moments
the world goes quiet
and the earth stands still
and my roots spread even deeper
into the dark rich soil of my homelands
and I am reconnected again
to my body
to my soul
to my mind
to my great grandmother and all
of those who came before her
and although I was displaced when I came into this world
these words are not foreign to me
they've inhabited my brain like they've always lived there
and they dance off my tongue when I Speak
and the melody of my mothers tongue sets my heart on fire
and I never have to worry about it freezing over again
because this is the feeling I have been waiting for my entire life
Like a warm hug from my grandmother
a sense of belonging
a sense of home*

Kání+kas, Rhon J. Wilson

Remerciements

Nous sommes reconnaissants aux organisations suivantes pour leur précieuse contribution aux entrevues, au forum et au groupe de discussion virtuel qui ont eu lieu pour ce projet :

Amazon Web Services	Gwen Bridge Consulting Ltd.
Anishnawbe Business Professional Association	Nation Heiltsuk
Assemblée des Premières Nations	Nation Haisla
Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique	Première Nation Kwakwaka'wakw
BC Community Forest Association (Association des forêts communautaires de la Colombie-Britannique)	Lhai Ventures LP
BC First Nations Forestry Council (Conseil forestier des Premières Nations de la Colombie-Britannique)	Nation Lil'wat
Ministère de l'Environnement et de la Stratégie sur les changements climatiques de la Colombie-Britannique – Secrétariat pour l'action climatique	Mother Tree Project Network
Ministère des Forêts de la Colombie-Britannique	Nature for Justice
Forêt communautaire de Cheakamus	Nitah & Associates
Premières Nations côtières/Great Bear Carbon Credit LLP	Ntityix Resources LP (propriété de la Première Nation de Westbank)
Conservation Through Reconciliation Partnership (Partenariat pour la conservation par la réconciliation)	Ostrom Climate Solutions Inc.
Ecotrust Canada	RAD (Restore, Assert, Defend) Network
Environnement et Changement climatique Canada	Rainforest Solutions Project
First Nations Climate Initiative (Initiative sur les changements climatiques des Premières Nations)	Strategic Natural Resource Consultants Inc., entreprise de la Première Nation Ehatesaht
	Tsm'syen
	Sciences de la forêt et de la conservation, UBC
	Wahkohtowin Development GP Inc.
	Zagime Anishinabek, territoire visé par le Traité n° 4

L'équipe tient aussi à remercier le Comité consultatif autochtone pour sa contribution et ses commentaires tout au long du projet.

Notes de fin

1. Environment and Climate Change Canada, Gouvernement du Canada, « [Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte](#) », 29 mars 2022.
2. Gouvernement du Canada, [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#), L.C. 2021, ch. 14.
3. Environnement et Changement climatique Canada, Gouvernement du Canada, « [Le Canada contribue à mener le monde à une entente sur l'exceptionnel Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité](#) », communiqué de presse, 20 décembre 2020.
4. Deloitte, « [Promesses, promesses : respecter les engagements climatiques du Canada et la réconciliation avec les Autochtones](#) », 2022.
5. Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), « [solutions fondées sur la nature](#) ».
6. Vogel, B., Yumagulova, L., Mcbean, G.L., et al, « [Indigenous-Led Nature-Based Solutions for the Climate Crisis: Insights from Canada](#) ». *Sustainability* 14(11), mai 2022.
7. Intergovernmental Panel on Climate Change, [Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability](#), Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Cambridge University Press, 2022.
8. Gouvernement du Canada, [Stratégie Nationale d'Adaptation du Canada](#), consulté le 1^{er} août 2023.
9. Karine Duhamel, [Gakina Gidagwi'igoomin Anishinaabewiyang : Nous sommes tous des peuples des Traités](#), Histoire du Canada, 30 avril 2018.
10. Liam Casey, « [Ontario First Nations launch suit against province, feds over decision-making powers](#) », *The Canadian Press*, 16 avril 2023.
11. Deloitte, [Promesses, promesses : respecter les engagements climatiques du Canada et la réconciliation avec les Autochtones](#).
12. Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) : [Appels à l'action](#), 2015.
13. Entretien avec Mary-Kate Craig, [Conservation through Reconciliation Partnership](#).
14. B.C. Centre for Innovation and Clean Energy, [B.C. Carbon Management Blueprint Report](#), 30 mars, 2023.
15. BC Assembly of First Nations, [First Nations Carbon: A BCFAN Discussion Paper](#), février 2022.
16. *Ibid.*
17. Camile Sothe et al, « [Large soil carbon storage in terrestrial ecosystems of Canada](#) », *Global Biogeochemical Cycles*, 36(2), 2022, 2 février 2022.
18. B.C. Centre for Innovation and Clean Energy, [B.C. Carbon Management Blueprint Report](#).
19. Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations : « [Principes de PCAP® et gouvernance de l'information](#) », consulté en juin 2023.
20. L'initiative de leadership autochtone, [Gardiens autochtones et gestion des incendies de forêt](#), consulté en septembre 2023.
21. Coastal First Nations: Great Bear Initiative, « [Indigenous-led Conservation and the Great Bear Sea PFP](#) », communiqué de presse, 3 février 2023.



www.deloitte.ca

La présente publication ne contient que des renseignements généraux, et Deloitte n'y fournit aucun conseil ou service professionnel dans les domaines de la comptabilité, des affaires, des finances, des placements, du droit ou de la fiscalité, ni aucun autre type de service ou conseil. Ce document ne remplace pas les services ou conseils professionnels et ne devrait pas être utilisé pour prendre des décisions ou mettre en oeuvre des mesures susceptibles d'avoir une incidence sur vos finances ou votre entreprise. Avant de prendre de telles décisions ou mesures, vous devriez consulter un conseiller professionnel compétent. Deloitte ne pourra être tenu responsable des pertes que pourrait subir une personne ou une entité qui se fie à la présente publication.

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans différents secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500^{MD} par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Notre raison d'être mondiale est d'avoir une influence marquante. Chez Deloitte Canada, cela se traduit par la création d'un avenir meilleur en accélérant et en élargissant l'accès au savoir. Nous croyons que nous pouvons concrétiser cette raison d'être en incarnant nos valeurs communes qui sont d'ouvrir la voie, de servir avec intégrité, de prendre soin les uns des autres, de favoriser l'inclusion et de collaborer pour avoir une influence mesurable.

Pour en apprendre davantage sur les quelque 412 000 professionnels de Deloitte, dont plus de 14 000 font partie du cabinet canadien, veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [Twitter](#), [Instagram](#) ou [Facebook](#).